




## Améliorer la cohésion des équipes par les signes de reconnaissance (FME003)

|                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| Ce séminaire vous intéressera si ... | Votre équipe manque de cohésion. Il vous semble que l'entente entre ses membres n'est pas optimale, qu'ils ne communiquent pas entre eux et des difficultés opérationnelles apparaissent.   |
| Public-cible ?                       | - Tout cadre ou chef d'équipe   |
| Objectifs généraux de la formation ? | - Au terme de cette formation, les apprenants auront pris conscience de la puissance des signes de reconnaissance, pourront les utiliser aussi bien dans des situations confortables que difficiles, afin d'améliorer la cohésion de leurs équipes.   |
| Contenu de la formation ?            | <ul style="list-style-type: none"><li>- Les signes de reconnaissance, positifs et négatifs</li><li>- Se donner du feed-back</li><li>- Se parler même quand c'est difficile</li><li>- Conditions d'efficacité des signes de reconnaissance</li><li>- Quelques exercices à mettre en place régulièrement dans les équipes</li></ul>                                 |
| Durée                                | 1 jour  |
| Dates                                | 28/4/2020 ; 27/10/2020  |
| Lieu                                 | Charleroi   |
| La formatrice ?                      |  <p><b>Eliana TOMASI</b><br/>Formatrice, coach et consultante spécialisée en communication, ancienne cadre en multinationale aussi bien qu'en PME, elle accompagne depuis 10 ans les équipes vers une meilleure cohésion et les cadres dans l'intégration de leur posture.</p> |
| Prix ?                               | Par personne : 529,00 € HTVA – 640,09 € TVAC  |
| Au terme de la formation             | Groupe Facebook animé par les participants.   |



# Améliorer la cohésion des équipes par les signes de reconnaissance (FME003)

## Pour vous inscrire ...

Merci de renvoyer le bon de commande ci-dessous à :

RCF – Avenue de Longvic, 16 – 5620 Florennes (Belgique)

Fax : ++32 (0)71.68.52.13

E-mail : [info@rcf-sprl.be](mailto:info@rcf-sprl.be)

Ou inscrivez-vous directement sur notre site web : <http://www.rcf-sprl.be/formations>

| REFERENCE | DATE       |            | NOM DU SEMINAIRE   |
|-----------|------------|------------|--|
|           | DU ...     | AU ...     |  |
| FME 003   | 28/04/2020 | 28/04/2020 | Améliorer la cohésion des équipes par les signes de reconnaissance |
|           | 27/10/2020 | 27/10/2020 |  |

Identité du/de la/des participant(e)(s)

| Nom            | Prénom | Fonction | Adresse e-mail | Prix TTC |
|----------------|--------|----------|----------------|----------|
|                |        |          |                | 640,09 € |
|                |        |          |                | 640,09 € |
|                |        |          |                | 640,09 € |
| <b>Total :</b> |        |          |                |          |

### Coordonnées de facturation

Nom de votre organisation :

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Pays : ..... N° TVA : .....

Téléphone : ..... Fax : .....

E-mail : .....

Date : ..... Signature :



# Améliorer la cohésion des équipes par les signes de reconnaissance (FME003)

## Conditions Générales

RASIC CONSEIL FORMATION sprl.

Siège social : Avenue de Longvic, 16 – 5620 Florennes (Belgique)

TVA n° 0895.221.611

Tél : ++32 (0)71.68.52.13

Email : [info@rcf-sprl.be](mailto:info@rcf-sprl.be)

### **1. Inscription et annulation**

a. Chaque participant a l'obligation dès l'inscription de:

- Communiquer à **RCF** ses coordonnées personnelles à savoir : nom, prénom, adresse de résidence, numéro de téléphone, mail, adresse, et numéro de passeport (éventuellement) ;
- Transmettre, le cas échéant, les coordonnées de l'employeur qui inscrit le participant à la formation, à savoir : nom de l'employeur, forme de l'organisme (éventuellement), numéro d'entreprise (éventuellement), siège social, coordonnées et identité du responsable, numéro de TVA éventuel ;
- Renvoyer le formulaire d'inscription signé (un paraphe sur chaque page et une signature sur la dernière page, après avoir inscrit de manière manuscrite « lu et approuvé les conditions générales »).

### **A défaut de respect de ces obligations, l'inscription ne sera pas effective**

b. Chaque participant a le droit d'annuler sa participation à un séminaire auquel il s'est inscrit. Les conditions suivantes sont d'application pour les participants qui auront déjà payé leur inscription :

- Si l'annulation est notifiée au plus tard 21 jours calendrier avant le début du séminaire, **RCF** rembourse l'intégralité des montants perçus duquel il prélève 50 € (cinquante euros) HTVA à titre de couverture des frais administratifs ;
- En cas d'annulation entre le 20ème et le 8ème jour, **RCF** remboursera 50% des frais d'inscription ;
- En cas d'annulation dans les 7 jours avant le début de la formation, **AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUÉ**. Toute absence totale ou partielle au séminaire ne donnera lieu à aucun remboursement.

Pour les participants qui n'auraient pas encore payé leur inscription, tout dédit entraînera le paiement de frais de dossier fixés à 10 % du montant de la formation avec un minimum de 50 € HTVA (cinquante euros Hors TVA).

### **2. Organisation de la formation**

**RCF** se réserve le droit d'annuler le séminaire de formation en cas de nombre insuffisant de participants. Les participants inscrits seront informés par e-mail au plus tard 21 jours calendrier avant le premier jour de la formation (le jour d'arrivée en Belgique n'étant pas comptabilisé).

En cas d'annulation du séminaire par **RCF**, l'intégralité des frais d'inscription sera remboursée sans application de l'article 1.b. des présentes conditions générales.

### **3. Prix**

Sauf accord particulier, le prix de la formation comporte:

- Les coûts liés à l'animation et à la préparation de la formation ;
- Les frais de séjour et, dans le cas où les participants sont logés à l'hôtel, les frais d'hôtel (pension complète, taxe de séjour. Les frais de blanchisserie, téléphonie et autres menus frais ne sont pas pris en charge par **RCF**) ;
- Les frais de repas ; les frais de déplacement inhérent à la formation.

---

RASIC CONSEIL FORMATION sprl

16, avenue de Longvic – B5620 FLORENNES (Belgique) - Tél./Fax : (+32)071.68.52.13

Site : <http://www.rcf-sprl.be> E-mai : [info@rcf-sprl.be](mailto:info@rcf-sprl.be) TVA : BE895.221.611

Code BIC : GEBABEBB – IBAN (Swift) : BE08 0015 4240 8013



## Améliorer la cohésion des équipes par les signes de reconnaissance (FME003)

### 4. Paiement

Chaque participant a l'obligation de payer le coût du séminaire au plus tard à la date reprise dans le document de présentation du séminaire. A défaut de respect de cette obligation, l'inscription ne sera pas effective.

Chaque participant reste tenu personnellement de ses engagements vis-à-vis de **RCF** dès son inscription. Tout dédit entraînera des frais fixés à 10 % du montant de la formation et au minimum au coût des frais assumés par **RCF**.

### 5. Droit à l'image

**RCF** peut demander à un photographe de prendre des photos ou de tourner de courtes séquences lors de chaque session de formation afin de les diffuser sur son site internet (<http://www.rcf-sprl.be>). Les participants à la formation acceptent en signant les présentes conditions générales de renoncer explicitement à tous leurs droits à l'image et ce pour une durée indéterminée. Ce faisant, les participants autorisent également **RCF** à diffuser ces images sur son site internet et/ou sur les réseaux sociaux où il est actif.

### 6. Respect de la vie privée

**RCF** s'engage à ne transmettre aucune informations fournies sur le formulaire d'inscription à un autre organisme ou à une société, lié(e) ou non à **RCF**. Le participant a le droit de demander à ce que toutes les informations le concernant contenues dans les bases de données de **RCF** soient supprimées ou modifiées.

**RCF** n'utilise aucun cookie pour le suivi des navigations des internautes sur son site.

### 7. Règlement des litiges

Les présentes conditions générales de vente sont soumises à la loi belge.

La langue du présent contrat est la langue française. En cas de litige, les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de NAMUR (Belgique) sont seuls compétents.